



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
n° 219102331/20240626-VI-DEL-2024-068-DE
Date de l'acte administratif : 26/06/2024
Date de réception en préfecture : 26/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-068

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Contrat de Ville 2015-2024 – Attribution de subventions (programmation 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019 qui prolonge les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 actant la prolongation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2015-2012 en date du 17 juin 2015 approuvant le Contrat de ville,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2019-087 du 18 décembre 2019 approuvant le Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,

Vu l'avis de la Commission de la politique de la ville et des quartiers en date du 18 juin 2024,

Considérant les projets déposés, au titre de l'année 2024 et examinés en Comité de programmation réuni le 22 mars 2024,

Considérant que les associations, opérateurs de la Politique de la Ville, contribuent aux politiques locales de cohésion sociale et, à ce titre peuvent solliciter des financements publics spécifiques,

Considérant l'adéquation avec les priorités du Contrat de ville, des projets et actions présentés,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2024 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe.

- Décide de verser ces subventions aux structures porteuses desdits projets, pour un montant cumulé de 25 100 euros.

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.



**Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

01 JUIL. 2024